RCS : PERIGUEUX
Code greffe : 2402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERIGUEUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00326
Numéro SIREN : 803 941 194
Nom ou dénomination : ABC BOIS CONCEPT

Ce dépôt a été enregistré le 29/12/2017 sous le numéro de dépôt 4359

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

ABC BOIS CONCEPT
impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon Menesterol

V/REF :
N/REF : 2014 B 326 / 2017-B-4359

Le greffier du tribunal de commerce de Périgueux certifie qu'il a reçu le 20/12/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

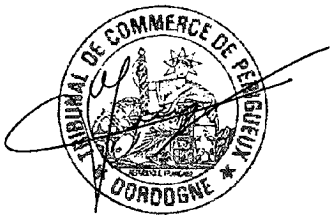
ABC BOIS CONCEPT
Société par actions simplifiée
impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon Menesterol

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4359 le 29/12/2017

R.C.S. PERIGUEUX 803 941 194 (2014 B 326)

Fait à PERIGUEUX le 29/12/2017,

LE GREFFIER



SAS ABC BOIS CONCEPT

au capital partiellement libéré de 10.000 Euros
Impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon-Menesterol
RCS Périgueux 803 941 194

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La société remplissant les trois critères :

- Total bilan ≤ 350 000 euros,
- Chiffre d'affaires net ≤ 700 000 euros,
- Nombre de salariés ≤ 10

est considérée comme une micro-entreprise au sens comptable et est donc dispensée de produire une annexe comptable.

La présente note fait partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES COMPTABLE

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et de la continuité de l'exploitation.

Les états financiers ont été établis en conformité avec les normes comptables définies par le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de vie prévue et concernent, pour ce premier exercice, du matériel informatique.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

La société n'a contracté aucun crédit-bail sur l'exercice et n'a aucun engagement à l'égard d'aucune entreprise.

La société n'a alloué aucune avance ou crédit aux dirigeants.

La société ne détient aucune action propre.

Certifié conforme à l'original

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD

2017

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art.223-I-1 quinquies C), cocher la case		
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case		
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
Abc Bois Concept 40 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL	
SIRET 80394119400018	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :
40 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées : Conseil en construction-Vente de materiaux de construction — Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% | Bénéfice imposable à 15% et/ou 28% * : 1 464 | Déficit

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art.44 sexies | Jeunes entreprises innovantes | Zone franche urbaine | Pôle de compétitivité

Entreprise nouvelle, art.44 septies | Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies | Autres dispositifs | Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies

Société d'investissement immobilier côtée | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W | dans le secteur du logement social, art.244,quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
ABC BOIS CONCEPT 40 IMPASSE PIERRE FRESNAY 24700 MONTPON-MENESTEROL ***Tél:***	***Tél:***
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
N° d'agrément du CGA	Date: 30052017 Lieu: MONTPON MENESTEROL Qualité et nom du signataire: Signature: Monsieur Buffet Bernard, Président
Tél:	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n°2065-SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

certifié conforme à l'original

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2017

*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c	
Montants des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					I	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					J	
Montants des revenus répartis (5)					Total (a à h)	

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL : Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montants des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Remboursements	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Conforme à l'original

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
Abc Bois Concept 40 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
80394119400018	7112B	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	6 262
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	4 798
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	*Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 x durée de l'exercice (en mois) / 12*	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1 464
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total lignes h à k	1 464

III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	

IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 % Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	

Conforme à l'original

(1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.

(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
Répartition du capital
(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)

Néant ☒

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Désignation de la société et adresse du principal établissement	Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
Abc Bois Concept 40 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL	

N° SIRET du principal établissement	Code APE
80394119400018	7112B

I. PARTICIPATIONS DÉTENUES PAR D'AUTRES SOCIÉTÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société mentionnée colonne (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)

II. PARTICIPATIONS DÉTENUES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIÉTÉS DE CAPITAL-RISQUE, SOCIÉTÉS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL, OU SOCIÉTÉS FINANCIÈRES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

III. MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération (1)	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

(1) Cession, souscription de capital, annulation, rachat.

Atteste conforme à l'original

Formulaire obligatoire (artiele 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2017

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise **Abc Bois Concept** Néant * ☐

Adresse de l'entreprise **40 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL**

SIRET **8 0 3 9 4 1 1 9 4 0 0 0 1 8**

Durée de l'exercice en nombre de mois* **12** Durée de l'exercice précédent* **17**

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122016 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122015 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028	2 362	030 1 860	502	1 432
	Immobilisations financières* (1)		040	22	042	22	22
	Total I (5)		044	2 384	048 1 860	524	1 454
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		052		
	STOCKS Marchandises*		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	49	070	49	49
		Autres* (3)	072	5 452	074	5 452	5 047
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	14 868	086	14 868	3 194
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Total II		096	20 369	098	20 369	8 289
	Total général (I + II)		110	22 753	112 1 860	20 893	9 743

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	10 000	10 000
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	(4 797)	
	Résultat de l'exercice	136	5 895	(4 798)
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	11 097	5 202
Provisions pour risques et charges	Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	1 434	617
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169 7 418)	172	8 362	3 925
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	9 796	4 542
	Total général (I + II + III)	180	20 893	9 743

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme à l'original

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **Abc Bois Concept** — Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

			Exercice N clos le 31122016 (1)	Exercice N-1 clos le 31122015 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises* (dont export et livraisons intracommunautaires 209)	210	60 049	26 956
	Production vendue — biens (dont export et livraisons intracommunautaires 215)	214		
	Production vendue — services* (dont export et livraisons intracommunautaires 217)	218	48 767	44 701
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)	222		
	Production immobilisée*	224		
	Subventions d'exploitation reçues	226		
	Autres produits	230	1	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	232	108 817	71 657
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)	234	64 570	29 955
	Variation de stock (marchandises)*	236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)	242	36 484	41 115
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE* 243 : 569)	244	569	
	Rémunérations du personnel*	250		
	Charges sociales	252		
	Dotations aux amortissements*	254	930	930
	Dotations aux provisions	256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* 259	262	3	4 426
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260			
	Total des charges d'exploitation (II)	264	102 555	76 425
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	6 262	(4 768)
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		
	Produits exceptionnels (IV)	290		
	Charges financières (V)	294		30
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347	300	148	
	Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348			
	Impôts sur les bénéfices* (VII)	306	220	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)		310	5 895	(4 798)

B — RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 — 312 : 5 895 — 314 :

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318	
	Provisions non déductibles*	322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	220
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 ; écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	330	148
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option ; Part de loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D) 249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 ; ZFU-TE (44. octies et octies A) 987 ; Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 ; JEI (44. sexies A) 989 ; Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies) 990		
	ZRD (44. terdecies) 127 ; ZRR (44. quindecies) 138		
	Dont divers — ZFA (44. quaterdecies) 345 ; Investissements outre-mer 344 ; Créance report en arrière du déficit 346		
	Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655	350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	6 262 — 354 :
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)	356	
	Déficits antérieurs reportables :* 4 798 — dont imputés sur le résultat :	360	4 798
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	1 464 — 372 :

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

Cachet conforme à l'original

DGFiP N° 2033-C 2017

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept

Néant * ☐

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	2 362	472		474		476	2 362	
Immobilisations financières		480	22	482		484		486	22	
TOTAL		490	2 384	492		494		496	2 384	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	930	562	930	564		566	1 860
TOTAL		570	930	572	930	574		576	1 860

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * (1)	Amortissements * (2)	Valeur résiduelle (3)	Prix de cession * (4)	Plus ou moins-values Court terme * (5)	Long terme 19 % (6)	Long terme 15 % ou 16 % (7)	Long terme 0 % (8)
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plues-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).							591	
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

à l'original

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

DGFiP N° 2033-D 2017

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : Abc Bois Concept — Néant * ☐

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	4 798
Déficits imputés	983	4 798
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports) 800 ☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	19 273
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	16 604
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant doné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Certifié conforme à l'original

⑤

CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE :
DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

DGFiP N° 2033-E 2017

Néant * ☒

Exercice ouvert le : 01012016 et clos le : 31122016 Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108	
Production vendue - Biens	109	
Production vendue - Services	141	
Production stockée	111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 1	144	

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers

Achats de marchandises (droits de douane compris)	121	
Variation de stocks (marchandises)	122	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douanes compris)	123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	133	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
TOTAL 2	152	

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 - TOTAL 2**	137	

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 17, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Période de référence	024		160	
Date de cessation			186	

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Attestée conforme à l'original

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 80394119400018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Abc Bois Concept

ADRESSE (voie) 40 Impasse Pierre Fresnay

CODE POSTAL 24700 VILLE MONTPON MENESTEROL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique Buffet | Prénom(s) Bernard | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 20/12/1958 | N° Département 13 | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

Titre (2) M | Nom patronymique Masse | Prénom(s) Patrick | Nom marital | % de détention 50,00 | Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date 18/08/1058 | N° Département 24 | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code Postal | Commune | Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Copie conforme à l'original

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2017

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1) Néant * ☒

EXERCICE CLOS LE 31122016

N° SIRET 80394119400018

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Abc Bois Concept

ADRESSE (voie) 40 Impasse Pierre Fresnay

CODE POSTAL 24700 VILLE MONTPON MENESTEROL

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	0

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.

certifié conforme à l'original

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2017)

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2016 ou exercice

Désignation de l'entreprise Abc Bois Concept — **du** 01012016

Adresse 40 Impasse Pierre Fresnay 24700 MONTPON MENESTEROL — **au** 31122016

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice (1)

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice (6)) 6	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8 9
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice (2)) 1	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice (3)) 2	Valeur des avantages en nature (v. notice (4)) 3	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice (5)) 4	TOTAL DES COLONNES 1 à 4 5		aux véhicules et autres biens (v. notice (7)) 7	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice (8)) 8	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice (1)) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables (9)	
- de l'exercice 2016 (total col. 9 + total col. 10) (10)		- de l'exercice 2016 (10)	
- de l'exercice précédent (10)		- de l'exercice précédent (10)	

Nom et qualité du signataire

Monsieur Buffet Bernard, Président

À MONTPON MENESTEROL le 30052017

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Arrêté conforme à l'original

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case ☐

Si société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés, cochez la case ☐ puis complétez ci-dessous :

Société membre pour laquelle le formulaire est déposé :	Société mère :
Nom :	Nom :
SIREN :	SIREN :

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant

(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
AUD Crédit d'impôt pour dépenses de productions déléguées d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles
CAI Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement
CCI Crédit d'impôt cinéma international
CSV Crédit d'impôt spectacle vivant
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
MEC Réduction d'impôt au titre du mécénat
RAC Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés
VEL Réduction d'impôt pour mise à disposition d'un flotte de vélos
AUT Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors DOM	1	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt dans les DOM	2	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés hors DOM	3	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés cotisant à une caisse de congés dans les DOM	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
Montant du CICE préfinancé		
Montant du crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		

En présence de CICE, dans la colonne "Crédit d'impôt (1)" vous devez saisir "CIC", puis dans la colonne "Montant" vous devez saisir :
(ligne 1 x 6 %) + (ligne 2 x 9 %) + (((ligne 3 x 6 %) + (ligne 4 x 9 %)) x 10/90) + ligne 5

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siége est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant

(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIN Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques ou audiovisuelles
CIO Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CJV Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo
COL Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social
COR Crédit d'impôt pour investissement en Corse
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
EXP Crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale
FAM Crédit d'impôt famille
PHO Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
PVM Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières
RTA Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole
AUT Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :
Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt (3)	Montant

CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Crédit d'impôt (3)	Montant

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
CIC Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
APR Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
ART Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
BIO Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
CIR Crédit d'impôt en faveur de la recherche
CPE Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
FOR Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
MAI Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
PTR Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
PTZ Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété

Certifié conforme à l'original

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

SAS ABC BOIS CONCEPT

au capital partiellement libéré de 10.000 Euros
Impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon-Menesterol
RCS Périgueux 803 941 194

Le 30/06/2017 à 14 heures, sont présents au siège de la société, les soussignés :

- Monsieur **BUFFET Bernard** né le 20/12/1958 à Allauch (13), de nationalité Française, marié, demeurant Impasse Pierre Fresnay 24700 Montpon-Menesterol, France

- Monsieur **MASSE Patrick** né le 18/08/1958 à La Roche Chalais (24), de nationalité Française, marié, demeurant Les Bardis 24130 Bosset, France

représentant la totalité des actions, afin de participer à :

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le président déclare alors que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise. Les associés sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- les preuves de remise des lettres de convocation
- le texte des résolutions soumises au vote

Le président déclare que les documents ont été adressés aux associés conformément aux statuts de la société avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette précision.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :
- Affectation du résultat et éventuellement distribution d'un dividende
- Approbation des conventions réglementées intervenues entre la société et les actionnaires

Puis lecture est donnée du rapport du président.

Après discussion et personne ne demandant plus la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

RESOLUTION N°1

L'assemblée générale approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le *31 Décembre 2016* et lui donne quitus de sa gestion.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°2

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

En conséquence, les résultat de l'exercice, qui se monte à 41.464 euros, est affectée de la manière suivante :
- affectation de 100€ à la réserve légale
- affectation de 1.364€ au compte report à nouveau

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°3

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

CETTE RESOLUTION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

RESOLUTION N°4

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès verbal en 4 exemplaires originaux, qui seront signés par tous les intervenants susmentionnés.

Fait à Montpon-Menesterol le 30 juin 2017.

Le président,
BUFFET Bernard

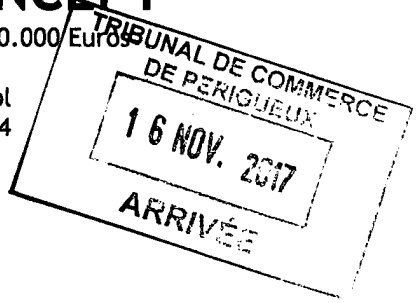


Copie conforme à l'original



SAS ABC BOIS CONCEPT

au capital partiellement libéré de 10.000 Euros
Impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon-Menesterol
RCS Périgueux 803 941 194



Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Présentation des états financiers
Je vous précise que les états financiers qui vous sont présentés respectent les règles comptables en vigueur.

Activité de la société au cours de l'exercice :
La Société clôture son deuxième exercice d'activité avec une augmentation de son chiffre d'affaire de 150% par rapport à l'exercice de démarrage de l'activité (soit 223 % ramené sur 12 mois).

Evolution prévisible et perspective d'avenir :
Les efforts consacrés à la communication et les efforts consentis sur les premières affaires engendrent de nombreux devis pour l'année 2017/18.
De nombreux contacts pris en 2015 et en fin d'année 2016 sont en train de se concrétiser sur 2017.
La demande en rénovation sur Bordeaux est importante et les premières affaires nous apportent une bonne image pour les prospects en cours.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice
Néants

Activités de recherche et développement :
La Société ne s'investit par actuellement en recherche et développement.

Prise de participations
Nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune participation dans le capital de sociétés.

Proposition d'affectation du résultat
Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat de l'exercice de 5.895 euros.
Le résultat fiscal de l'exercice est donc de 1.464 euros.

Je vous propose d'affecter ce résultat de la manière suivante :
- *affectation de 100€ à la réserve légale*
- *affectation de 1.364€ au compte report à nouveau*

Dépenses non déductibles fiscalement
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, Je vous précise que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal selon l'article 39 (4°) du même code.

Conclusion
J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Président pour l'exercice écoulé.

Le Président,

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
PERIGUEUX

Périgueux le 27/11/2017

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE PERIGUEUX
20 DEC. 2017
ARRIVÉE

3 place Yves Guéna 24009 PERIGUEUX CEDEX
TEL: 05 53 45 60 00 10h-12h 14h-16h
www.infogreffe.fr

ABC BOIS CONCEPT
impasse Pierre Fresnay
24700 Montpon Menesterol

Dossier : ABC BOIS CONCEPT
Vos références : DEPOT DE COMPTES ANNUELS CLOS AU 31/12
Nos références : RCS PERIGUEUX : 803 941 194 2014 B 326

Madame, Monsieur,

Je vous informe qu'en vertu des articles L.232-21 à L.232-23 et L.123-12,ainsi que des articles R.123-111,et R123-177 du Code de Commerce, doivent être déposées au Greffe les pièces suivantes :

1) ***Un exemplaire*** des comptes annuels avec l'annexe, **certifié conforme à l'original et signé par le représentant légal ;**
2) *Un exemplaire* du rapport du commissaire aux comptes s'il s'agit d'une SA;
3) *Un exemplaire original* de la proposition d'affectation du résultat et de la résolution d'affectation du résultat ou copie certifiée conforme et signée par le représentant légal;
ou
Un exemplaire original ou copie certifiée conforme et signé par le représentant légal du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes ;
4)Un exemplaire des comptes annuels et de l'inventaire signés pour l'EURL et la SASU lorsque l'associé unique assume personnellement la direction de la société;

4)Règlement : 49.38 €uro(frais de dépôt des comptes annuels+frais de retour par la poste)

Il manque à votre envoi ce qui est en caractére gras

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERIGUEUX
DORDOGNE